

JOCELYN AUGER

AVOCAT CONSULTANT

tél. 514 397-2643
courriel jocelyn.auger@bcf.ca

MONTRÉAL
25e étage
1100, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 5C9
tél. 514 397-8500
télééc. 514 397-8515



SECTEURS DE PRATIQUE

Droit des affaires, commercial et corporatif

— Contrats commerciaux

Propriété intellectuelle

— Droits d'auteur

— Franchisage

— Gestion de la propriété intellectuelle

— Impartition

— Noms de domaine et Internet

— Secrets commerciaux

— Transferts technologiques

Technologie Blockchain

Web

ÉQUIPES STRATÉGIQUES

— Affaires et technologie

— Propriété intellectuelle

— Web

— Sciences de la vie (Biotech)

— Startup

PROFIL

La version anglaise est disponible [ici](#).

Jocelyn Auger compte près de vingt années d'expérience dans le domaine des affaires et de la pratique du droit. Il assiste principalement des entreprises technologiques dans les domaines de la commercialisation, de la protection de la propriété intellectuelle et du financement.

Son expérience a été acquise tant dans le contexte de la pratique en cabinet qu'en entreprise, ayant été de 2008 à 2012 vice-président, Affaires juridiques d'une entreprise du domaine des technologies énergétiques ayant connu une forte croissance. Ce passage en entreprise lui a fourni une perspective différente sur la pratique du droit, qu'il applique toujours quotidiennement : le droit doit être au service des affaires et non l'inverse.

Avant de faire un saut en entreprise, M. Auger a été associé au sein du cabinet, où il a agi à titre de coprésident du groupe de pratique Affaires et technologies et a été responsable de la gestion des technologies de l'information du cabinet. Au cours de ses années en tant qu'avocat commercialiste, M. Auger a acquis une importante expérience dans l'exécution et la gestion des activités entourant la concession de licences, l'établissement de coentreprises, le financement d'entreprises, les fusions et acquisitions et autres transactions commerciales. M. Auger est diplômé de l'Université de Sherbrooke, ainsi que de l'Académie européenne de théorie en droit (Bruxelles, Belgique) et est membre du Barreau du Québec depuis 1997.

DIPLÔMES

Barreau du Québec (1997) ;

LL.M., Académie européenne de théorie du droit, Belgique (1997) ;

LL.B., Université de Sherbrooke (1995).

CONFÉRENCES

— « La vérification diligente de propriété intellectuelle dans les transactions de financement », FORPIQ, Février 2013 ;

— « Le SaaS: Que cela change-t-il d'un point de vue juridique? », Association

- canadienne du droit des technologies, Novembre 2006 ;
- « Les licences de logiciels libres », Université de Montréal, Juin 2006 ;
 - « Propriété intellectuelle et transferts technologiques » et « Pratiques contractuelles », Séminaire de MBA, Université du Québec à Montréal, Avril 2006 ;
 - « Différents modèles de commercialisation de logiciels et leur impact sur les conventions de licence », Institut canadien, Montréal, Mars 2006 ;
 - « Protection des logiciels », Séminaire au Micro-programme en amélioration des aptitudes de recherche, Faculté de génie, Université de Sherbrooke, 2005-2008 ;
 - « Courriels frauduleux : Existe-t-il des moyens juridiques efficaces pour les empêcher? ou Est-ce qu'on se souvient du temps où il était agréable de recevoir des courriels? », Insight, Montréal, Février 2006 ;
 - « Facteurs de succès pour développer vos activités d'impartition », Insight, Montréal, Septembre 2005 ;
 - « Meilleures pratiques de rédaction pour vos conventions de licences », Institut canadien, Montréal, Juin 2005 ;
 - « Conventions d'impartition de technologies de l'information », Réseau interlogiQ, Février 2005.
-

PUBLICATIONS

- "Did I agree to that? - Québec Court Rules Out Common Practice of Unilateral Contract Amendment", (2005-06) *6 Internet and - E-Commerce Law in Canada 50* (en anglais) ;
 - « Du capital intellectuel au capital économique: valorisation du savoir scientifique », Université de Sherbrooke, 2005 ;
 - « Arbitrage commercial: une bonne façon de résoudre les conflits? », Réseau interlogiQ (maintenant appelé l'Association québécoise des technologies), mars 2005 ;
 - « Logiciel libre: important de ne pas confondre gratuit et... libre », Réseau interlogiQ, décembre 2004 ;
 - « Soupier de soulagement chez les fournisseurs de services internet », Réseau interlogiQ, septembre 2004 ;
 - « Contrats d'impartition », dans *SphèreIT*, Réseau interlogiQ, 2004.
-